

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

#### Arrêté du 6 septembre 2010 relatif aux voitures de tourisme avec chauffeur

NOR : ECEI1019761A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles D. 231-1, D. 231-12 et R. 231-13 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif au transport par voitures de tourisme avec chauffeur,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La signalétique prévue à l'article D. 231-1 du code du tourisme est constituée d'une vignette autocollante conforme au modèle figurant en annexe du présent arrêté.

Elle doit comporter le numéro d'immatriculation de l'entreprise auprès de l'organisme mentionné à l'article L. 141-2 du code du tourisme et être apposée dans l'angle du pare-brise situé en bas à gauche de la place du chauffeur de toute voiture de tourisme avec chauffeur.

**Art. 2.** – L'arrêté du 23 décembre 2009 relatif au transport par voitures de tourisme avec chauffeur est ainsi modifié :

- à l'article 2, supprimer les mots : « ou de niveau III s'il est spécialisé dans la conduite » ;
- aux articles 1<sup>er</sup> et 2, la référence : « D. 231-4 » est remplacée par la référence : « D. 231-7 » ;
- à l'article 3, la référence : « D. 231-7 » est remplacée par la référence : « D. 231-1 ».

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 2010.

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*  
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*  
BRICE HORTEFEUX

*Le ministre de l'éducation nationale,  
porte-parole du Gouvernement,*  
LUC CHATEL

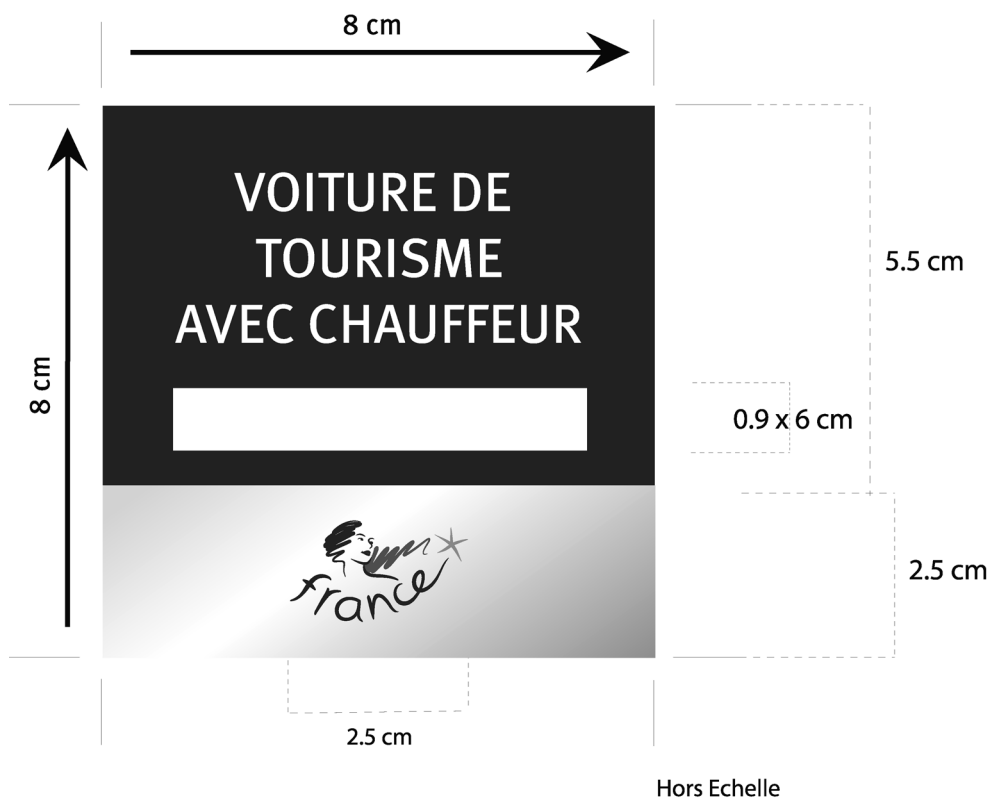
*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
VALÉRIE PÉCRESSÉ

*Le secrétaire d'Etat  
chargé du commerce, de l'artisanat,  
des petites et moyennes entreprises,  
du tourisme, des services et de la consommation,*  
HERVÉ NOVELLI

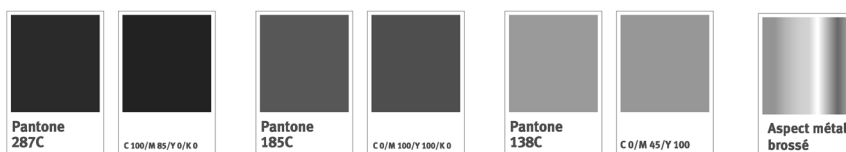
# ANNEXE I

## VIGNETTE

### VOITURE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR



#### REFERENCES COULEUR



Typo utilisée : Meta Korrespondenz

VOITURE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR : corps 22

Numéro d'immatriculation : corps 15 Centré

#### Spécificités techniques Vitrophanies pour impression :

Format défini : 8 x 8 cm

Papier : Adhésif Transparent 100μ

Impression : Quadri inversé + Blanc 100%

Façonnage : Coupe avec refente